

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET
l'aménagement du territoire
WILAYA DE CONSTANTINE
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE ET DE
LA CONSTRUCTION

NIF
423024000025186

ERRATUM

La Direction de l'Urbanisme et de l'architecture et de la Construction de la Wilaya de Constantine, informe l'ensemble des entreprises ayant participé à l'appel d'offre ouvert avec des exigences minimales pour La Réalisation Des Travaux De VRD Primaires Et Secondaires en 22 lots séparés :
Lot N°19: Travaux de VRD primaires et secondaires des 2 x 100 LPL 1ère tranche POS 10 EXTENSION OUEST ALI MENDJELI Commune AIN SMARA ; pour les travaux de : Voirie, assainissement, AEP, éclairage extérieur

Paru sur les quotidiens nationaux suivants :

- TSA en date du	:28/06/2026.
- شهر بريس en date du	:28/06/2026.
- Horizon en date du	:30/06/2026.
- الشب en date du	: 29/06/2026.
- BOMOP en date du	: 05/07/2026.

Sont rectifiés comme suit :

N° PLUS	ENTREPRISE	MONTANT en DA/TTC APRES CORRECTION	NIF	Note attribuée (Offre technique)	DELAJ	Critère de choix
33	SARLE G REKIMA	315.132.407.00 Au lieu de 316.554.857.00	0001118044319885	61/70 Point	04 Mois	Offre économiquement la plus avantageuse (moins-disant)

■ Horizons : 03-08-2026 - Anep 2625007553

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère des Travaux Publics et des Infrastructures de Base

WILAYA DE SETIF
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

NIF : 408015000019003

Intitulé de l'opération : Réparation des dégâts causés par les intempéries sur CW04 au PK 3+000

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE PROJET DE MARCHÉ
DE NÉGOCIÉE APRES CONSULTATION N° 024/26**

Suite à l'avis négociée après consultation N° 024/26 du 22/06/2026, et conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations du service public, la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Sétif annonce l'attribution provisoire du projet suscité :

Désignation du projet	Entreprise	Montant	Délai	Note	Critères de choix
Réparation des dégâts causés par les intempéries sur CW04 au PK 3+000	SNC GUENDOUIZ RABAH ET CIE	23 990 400,00	04 mois	82,00	Offre unique qualifiée techniquement

Les soumissionnaires qui contesteraient le choix opéré par le service contractant, peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Sétif dans un délai de dix (10) jour, et cela, à compter de la date de la première parution du présent avis d'attribution provisoire de marché.

Les autres soumissionnaires intéressés sont invités à se rapprocher des services de la direction des travaux publics de la wilaya de Sétif (Bureau des marchés), au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de publication du présent avis d'attribution provisoire de marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

■ Horizons : 03-08-2026 - Anep 2623005481

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés
10, BOULEVARD RABAH BITAT CONSTANTINE 2500
Numéro d'identification fiscale (NIF) : 408025000100091

Relance de l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales

N°07/2026

La Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés "CNAS", relance l'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales pour L'AMENAGEMENT DU SIEGE DE L'AGENCE EN 02 LOTS SEPARES.

Les candidats doivent remplir les conditions d'éligibilité suivantes :

1. Capacités professionnelles (certificat de qualification et de classification à la catégorie II et plus, Registre de commerce électronique) ;
2. Capacités financières (Bilans d'activité fiscale des trois dernières (03) années/2023-2024-2025) ;
3. Capacités techniques (Attestations/certificat de bonne exécution durant les « 08 » dernières années, moyens matériels, Liste du personnel).

Les entreprises remplissant les conditions d'éligibilité, intéressées par le présent avis sont invitées à retirer le cahier des charges auprès de La Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés Agence Constantine (Division des Moyens Généraux 3 Étages) contre paiement de la somme de 10.000,00 DA représentant les frais de reproduction des documents.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière. Le dossier de soumission doit contenir les pièces réglementaires exigées par l'article 17 du cahier des charges, notamment : moyens humains, moyens matériels, déclaration de probité, déclaration à souscrire, lettre de soumission etc.... ;

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière », selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

« Relance de l'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales N°07/2026 »

La durée de préparation des offres est de 21 jours à compter de la première parution de l'appel d'offres dans les quotidiens nationaux ou dans le BOMOP ou la presse électronique.

Le dépôt des offres se fera le dernier jour de la préparation des offres au plus tard à quatorze heures (14 H 00) au niveau de la

Siège de l'Agence CNAS

**(Division des Moyens Généraux 3 Étages) Sis 10 Boulevard RABAH BITAT
Constantine**

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, le dépôt des offres se fera le jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis se fera en séance publique le même jour à 14 h 00.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours à compter de la date de dépôt des offres.

■ Horizons : 03-08-2026 - Anep 2625100556

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE SKIKDA
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
NIF :424024000021241

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire
DES MARCHES**

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant, réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 46 de la loi n° 23-12 du 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

La direction des équipements publics de la Wilaya de Skikda porte à la connaissance, de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales relatif à LA REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE 02 AU NIVEAU DU SITE DES 1404 LPL A EL MATCH COMMUNE DE SKIKDA WILWAYA DE SKIKDA (CITES D'HABITAT INTEGRES PROGRAMME 2026) - LOT UNIQUE. Parus sur les journaux en arabe « Akhbarachark » en date du 14/07/2026 et en français " L' Horizons " en date du 12/07/2026 et sur la presse Electronique" INTERLIGNES " en date du 08/07/2026 en arabe et " L'Espoir Libéré" en français en date du 07/07/2026.

Qu'après analyse et vérification des offres les résultats sont comme suit (voir tableau).

N°	LOTS	E.T.B	Montant Avant Correction TTC (DA)	Montant Après Correction TTC (DA)	DELAJ	NOTE	NIF	CRITERE DE CHOIX
01	LA REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE 02 AU NIVEAU DU SITE DES 1404 LPL A EL MATCH COMMUNE DE SKIKDA WILAYA DE SKIKDA CITES D'HABITAT INTEGRES PROGRAMME 2026) LOT UNIQUE.	BOUDEFFA SAMIR	169.279.586,10 DA	169.360.506,10 DA	06 mois	69,83 P	176210102068111	Le moins disant

Les soumissionnaires contestataires peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya de Skikda dans un délai de 10 jours à partir de la première parution du présent avis sur le BOMOP ou la presse écrite si dernier jour coïncide avec un jour férié ou jour de repos légal la durée est prolongée jusqu'au jour valable et ce conformément à l'article 56 de la loi n° 23-12 du 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires intéressés par la connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont tenus de se rapprocher de direction des équipements publics au plus tard (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire des marchés.

■ Horizons : 03-08-2026 - Anep 2623005509